

Relations internationales

DU 11 AU 13 FÉVRIER 2013

JOURNÉES PARLEMENTAIRES DE L'OCDE

Le Secrétariat de l'OCDE a organisé le 12 février 2013 un séminaire destiné aux parlementaires des Etats membres, auquel une délégation de la Douma russe avait été également invitée. Messieurs Herman De Croo, Daniel Bacquelaine, Dirk Van der Maelen, et Mme Kattrin Jadin y ont participé pour la Chambre des représentants. Pour la première fois, les parlementaires qui le souhaitaient ont pu, en marge du séminaire proprement dit, rencontrer bilatéralement des membres du Secrétariat.

Le séminaire a donné l'occasion aux parlementaires de se familiariser aux travaux menés à l'OCDE, avec d'autres Organisations internationales, sur les **chaînes de valeur mondiale et l'analyse du commerce international en termes de valeur ajoutée**.

Le deuxième point à l'ordre du jour avait pour intitulé « Transparence fiscale : relever le défi des multinationales ». M. Dirk Van der Maelen a été invité par le Secrétariat à intervenir en tant que « *commentateur* », à la suite de la présentation de M. Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. L'exposé et la discussion ont porté principalement sur le **rapport de l'OCDE au G 20** concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« *Base erosion and profit shifting* »- *BEPS*), qui venait justement d'être publié.

Enfin, sous le titre « Too big to fail? L'argument pour de **nouveaux modèles bancaires** », M. Adrian Blundell-Wignall, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général sur les marchés financiers et directeur adjoint (Affaires financières et entreprises) à l'OCDE a réaffirmé « *que les principaux facteurs qui conduisent les banques à la faillite sont la taille excessive de leur bilan et les modèles économiques qui autorisent l'amalgame d'instruments dérivés (qui impliquent une forte exposition) et de produits structurés, aboutissant à des appels de garantie ou de marge trop élevés par rapport au capital de la banque* ». Pour l'OCDE, la meilleure réponse consiste à séparer les activités de banque de détail des opérations sur titres et à faire en sorte que les activités de banque de détail soient bien capitalisées. Il existe plusieurs manières d'y parvenir, mais il importe tout à la fois d'éviter des distorsions de concurrence et des lacunes qui priveraient le système de son efficacité. M. Pierre-Alain Muet, Membre de l'Assemblée nationale française, s'exprimant en tant que « *commentateur* », a mis en exergue le projet de loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » actuellement examiné par les députés français.

A noter que le programme de travail présenté dans le cadre des « Nouvelles approches pour faire face aux défis économiques » prévoit des activités portant sur la réforme du secteur bancaire et d'autres sur les moyens à mettre en œuvre par les États afin de s'assurer de recettes fiscales suffisantes dans un contexte de mondialisation de l'économie.

Différents contacts bilatéraux avec des membres de la délégation belge ont été organisés à l'initiative des parlementaires intéressés. Les rencontres ont porté respectivement sur la fiscalité, le développement et l'avenir de la sidérurgie.